

SIGNATURE DU MARCHE 25MA04 RESERVATION DE BERCEAUX EN STRUCTURE D'ACCUEIL COLLECTIF

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation 25MA04 Réservation de berceaux en structure d'accueil collectif

Considérant l'avis n° 4204607 transmis pour diffusion le 13 mai 2025 sur le profil d'acheteur

Considérant l'avis n° 25-53396, émis le 13 mai 2025 sur le BOAMP

Considérant l'avis n° 309120-2025, émis le 13 mai 2025 au JOUE

Considérant la date limite de remise des offres fixée au lundi 16 juin 2025 à 12:00

Considérant que 1 plis a été remis dans les délais

Considérant le rapport d'analyse des offres

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres

Décide

Article 1er: De signer le marché 25MA04 – Réservation de berceaux en structure d'accueil collectif avec la société IFAC - Institut de formation d'animation et de conseil, sise 53 rue du Révérend Père Christian Gilbert - 92600 ASNIERES

Article 2 : Le marché est conclu à compter du 01/09/2025 pour une période initiale de 12 mois reconductible tacitement trois fois.

Article 3 : Le montant annuel des prestations est de 126 700€ HT. Le montant maximum sur la durée totale du marché est de 506 800€ HT.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités

territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision
a été mise en ligne sur le site de la
ville le 10/07/2025